

Osons l'accueil, projet bénévole d'accueil de migrants dans le canton tire le bilan de 15 mois d'activité

Les Fribourgeois «osent l'accueil»

« NICOLE RÜTTIMANN

Fribourg » «Ils viennent de loin, avec des souffrances et de fragiles espérances. En œuvrant pour eux, nous avons agrandi notre regard et notre cœur. C'est un échange de cadeaux!» C'est dans cet esprit, illustré hier en conférence de presse par Claude Ducarroz, prévôt de la cathédrale de Fribourg, qu'a été créée l'association Osons l'accueil.

Ce projet bénévole d'accueil de migrants dans le canton de Fribourg a été lancé en septembre 2015 par Bernard Huwiler, médecin retraité, avec l'abbé Ducarroz et l'ancien conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf. Prévue pour être un appui aux prestations diverses mises sur pied par les institutions publiques ou privées, l'association est soutenue par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et collabore avec ORS, la société mandatée par l'Etat pour l'accueil et la prise en charge des requérants d'asile dans le canton. Cette dernière assure le lien entre les requérants et les personnes privées.

L'association a lancé hier un nouvel appel aux familles d'accueil. Corinne Aeberhard



99 propositions

Les offres d'accueil faites par des privés à l'association

55 familles

Les foyers qui ont ouvert leurs portes à des requérants d'asile

101 requérants

Les réfugiés qui ont été hébergés dans des familles, certains pendant plus d'une année

Plus de cent «accueillis»

«Le premier couple de requérants a été accueilli dans une famille le 6 octobre 2015. Depuis, nous avons reçu 99 propositions d'accueil, 101 requérants d'asile ont été accueillis dans 55 familles d'accueil. Les Fribourgeois ont osé l'accueil!», se réjouit Bernard Huwiler. Si quatre familles sur ces 55 ont interrompu leur accueil – peu d'espace, charge de travail, etc. –, la durée d'hébergement des requérants dans les familles restantes est longue: la majorité (47%) a effectué un séjour de six à douze mois, 32% de trois à six mois. «Neuf personnes ont fait plus d'un an et un jeune a même été «adopté!», se réjouit Claude Gumy directeur opérationnel du canton de Fribourg pour ORS.

Ce dernier précise que sa société joue le rôle de facilitateur. Elle établit le contact dans les foyers et les familles, avec les requérants et elle explique les

enjeux aux familles annoncées et prépare l'arrivée des nouveaux venus.

Osons l'accueil a été créée en situation «d'urgence» alors que les demandes d'asile explosaient – près de 40 000 en Suisse en 2015. Mais les demandes ont bien diminué depuis 2016. Le flux migratoire a ainsi baissé de 30% en septembre 2016 par

rapport à l'année précédente. Actuellement, trente et un requérants sont logés dans vingt-deux familles, dont vingt dans seize familles d'Osons l'accueil. En juillet 2016, on comptait 68 requérants dans 36 familles.

Malgré cette baisse, l'association manque de «logeurs». Cinq familles de requérants attendent un hébergement. Com-

ment expliquer cela? «La plupart des familles arrivent au terme de leur durée d'accueil temporaire. D'autre part, certaines sont réticentes à héberger des hommes seuls, surtout lorsqu'il s'agit de famille monoparentale», expose Pascal Corminboeuf, relevant que toutes les expériences d'accueil d'homme seul ont été positives.

Un autre aspect est celui des mineurs non accompagnés (MNA). Pour l'heure, ceux-ci ne peuvent pas être accueillis dans des familles: «Actuellement, on compte nonante-quatre MNA dans le canton», souligne Anne-Claude Demierre. «Nous avons mis en place douze classes d'intégration pour cette année scolaire. Mais il faut faire plus pour leur prise en charge. Nous y réfléchissons avec associations et privés». Un point qui sera discuté avec l'association pour une éventuelle prise en charge par des familles.

mières du début à la fin de l'accueil par des visites régulières, qu'elle évalue ce qui a marché ou non, qu'elle contacte régulièrement l'ORS à ce sujet et qu'elle s'engage dans l'intégration des requérants.

Ce dernier point figure à l'ordre des défis de l'association qui compte apporter une aide au suivi de la scolarisation des requérants. Aussi au programme, l'appel à de nouvelles familles, avec un encouragement à l'accueil des hommes seuls.

Quant à son avenir financier, l'association compte sur les dons, ou des événements tels que le concert du 22 février. »

» Concert en faveur des requérants mineurs non accompagnés organisé par le Rotary Club Fribourg-Sarine pour ses 40 ans, le mercredi 22 février à 20h, à l'aula de l'Uni Miséricorde. Avec Rachel Kolly d'Alba (violin) et Christian Chamorel (piano). Vente: Fribourg Tourisme, 026 350 11 00. www.osonslaccueil.ch

PAS DE FERMETURE DE CENTRE PRÉVUE

Le canton de Fribourg possède 621 places d'accueil. En 2015, il comptabilisait 1239 arrivées contre 545 en 2016. La Sarine accueille plus de la moitié des requérants (60%), suivie de la Gruyère (16%). Malgré la baisse du flux migratoire, aucune fermeture de centre n'est prévue, indique Claudia Lauper, conseillère scientifique à la DSAS. «Aucun centre n'a fermé depuis l'an passé, et ce même s'ils ne sont pas à pleine capacité. Il faudra voir quelle sera l'évolution. Lorsque le centre de la Gouglera ouvrira, il y aura moins d'accueils au niveau canto-

nal car c'est un centre fédéral. Mais aucune date n'a été arrêtée pour l'heure.»

Les fermetures survenues étaient planifiées. Soit la structure provisoire à Matran, qui ne devait durer que quelques mois; le centre d'Enney, fermé fin avril 2016 et qui avait ouvert en novembre 2015 (une cinquantaine de requérants durant six mois); ou encore les logements à Villars-sur-Glâne (Notre-Dame de la Route, une quarantaine de requérants d'octobre 2015 à fin janvier 2016). Le centre de Grolley, ouvert l'an passé, est toujours en activité. **NR**

L'Eglise réformée est sceptique

RIE III » Le Conseil synodal de l'Eglise réformée fribourgeoise ne donne pas de consigne de vote sur la réforme de l'imposition des entreprises, soumise aux Suisses le 12 février. L'exécutif s'inquiète cependant des potentielles conséquences de la RIE III sur les finances des institutions religieuses.

Dans un communiqué, il rappelle que la qualité de vie, la paix du travail et la performance des infrastructures comme des institutions sont aussi décisives que l'attractivité fiscale. Et que si le soutien aux Eglises reconnues diminuait, «la solidarité diminuerait d'autant». Dans tous les débats fiscaux, «l'arithmétique n'est pas seule à se montrer pertinente», pose-t-il. » **PP**

Conseil d'Etat pour le vote à 16 ans

Droits politiques » Le gouvernement est favorable au droit de vote à 16 ans au plan communal. Question de responsabilités.

Donner les droits de vote et d'éligibilité dès l'âge de 16 ans? Le Conseil d'Etat y est favorable... mais pour le seul niveau communal. Il répond ainsi favorablement à une motion de Simon Bischof (ps, Ursy). Le gouvernement estime qu'un tel abaissement de la majorité civique est «une mesure intéressante et utile, de nature à renforcer la participation globale des citoyens aux scrutins tout en renforçant le contrat de solidarité entre les générations».

Le Conseil d'Etat rappelle tout d'abord que les majorités tant

sexuelle que religieuse sont fixées à 16 ans. Les Eglises catholique et évangélique réformée accordent d'ailleurs le droit de vote aux paroissiens dès 16 ans (18 ans pour le droit d'éligibilité). Enfin, relève encore le gouvernement, les jeunes qui ont atteint l'âge de 16 ans au cours de la période fiscale ou qui ont gagné leur premier salaire ont l'obligation de payer des impôts. «Dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, on attend aujourd'hui des jeunes de 16 ans qu'ils prennent leurs responsabilités», souligne ainsi le Conseil d'Etat.

Et puis, à 16 ans, la majorité des jeunes – bien formés et informés – sont «capables de discernement et politiquement

matures», considère le gouvernement. «De manière générale, les jeunes adultes doivent être déjà en mesure de comprendre dans leurs grands traits les projets politiques. C'est pourquoi on peut prêter à un jeune de 16 ans la faculté de prendre une part active aux processus politiques.»

En outre, octroyer le droit de vote à 16 ans permettrait aux jeunes de pratiquer les connaissances acquises durant leur scolarité par le biais des cours d'éducation à la citoyenneté. Le Conseil d'Etat estime par ailleurs que l'abaissement de la majorité civique peut être «un pas vers une meilleure intégration politique des jeunes».

Le Conseil d'Etat souligne encore le fait que dans le canton, 30% de la population a moins de 25 ans. Or, cette voix est moins entendue que celle des personnes âgées, «beaucoup plus nombreuses et proportionnellement plus enclines à aller voter en faveur de mesures sociales et sanitaires favorables aux besoins d'une population vieillissante». Ainsi, donner le droit de vote aux jeunes de 16 ans permettrait, selon le gouvernement, «de rétablir un certain équilibre des forces en présence».

Encore qu'une telle mesure ne va pas bouleverser la composition du corps électoral: il en résulterait une augmentation de quelque 5900 électeurs (+3%). » **PATRICK PUGIN**

PUBLICITÉ



Antoinette de Weck
Députée PLR au
Grand Conseil

«Pour ceux qui se soucient vraiment du développement économique de la Suisse La rie3 est la seule solution.»

www.reformefiscale-oui.ch

+ Pour une Suisse forte!
Réforme fiscale **Oui**